

## **CORAIL** Version 5.1

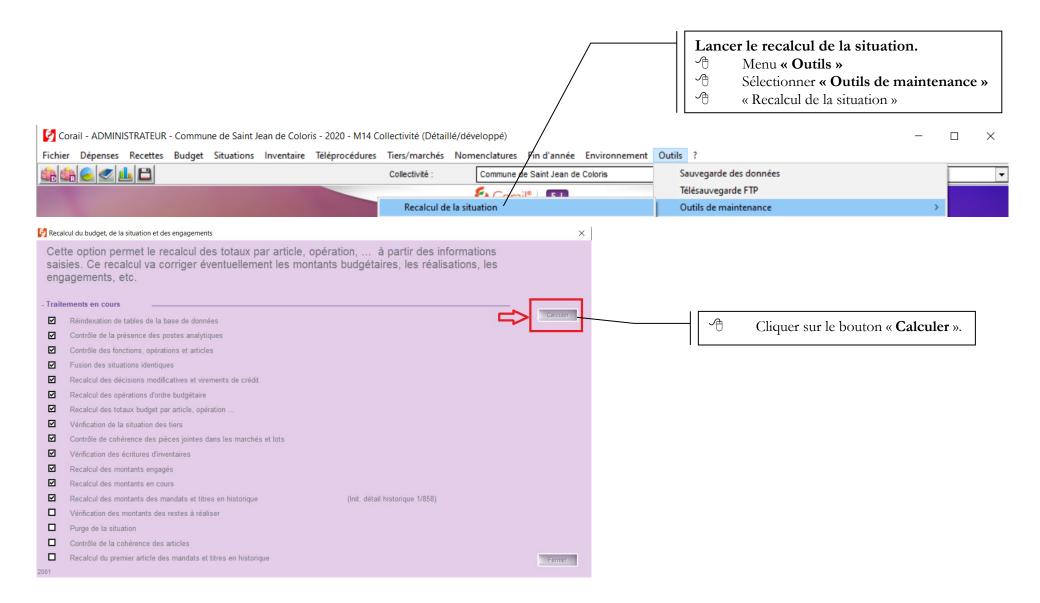
## Opérations comptables de fin d'exercice 2020 Création de l'exercice comptable 2021

## Partie commune à toutes les collectivités

1.	<b>Recalcul de la situation (Exercice 2020)</b>	2
	Création de l'exercice comptable 2021.	
3.	Édition des situations comptables, des grands livres et de la balance générale (Exercice 2020)	4
4.	Saisie des réalisations de l'excédent /déficit – articles 001 et 002 (Exercice 2020)	5
5.	Saisie du titre 1068 (Exercice 2020)	6
6.	Mandatement et émission des titres des écritures d'ordre (Exercice 2020)	7
7.	Mise à jour des opérations d'équipement (Exercice 2020)	10
8.	État des entrées / sorties de l'actif – Mise à jour de l'inventaire (Exercice 2020)	11
9.	Saisie et impression des restes à réaliser - RAR (Exercice 2020)	13
10	. Transfert à la trésorerie des reports 2021 et dépôt sur le portail DGFIP (Exercice 2021)	17
11	Édition des situations comptables, des grands livres et de la balance générale (Exercice 2020)	19

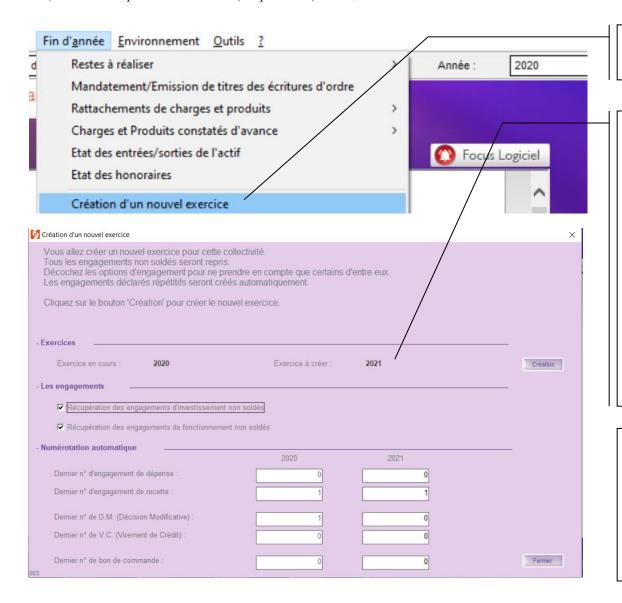
#### 1. Recalcul de la situation (Exercice 2020)

Ce traitement recalcule les situations comptables et corrige les éventuelles anomalies. Il peut être fait également plusieurs fois au cours de l'année.



## 2. Création de l'exercice comptable 2021.

Il est nécessaire d'ouvrir l'exercice 2021 avant de clôturer l'exercice 2020, afin de procéder au mandatement sur l'année 2021. La journée complémentaire étant jusqu'au 31 janvier, des écritures sur l'année 2020 seront encore à effectuer.



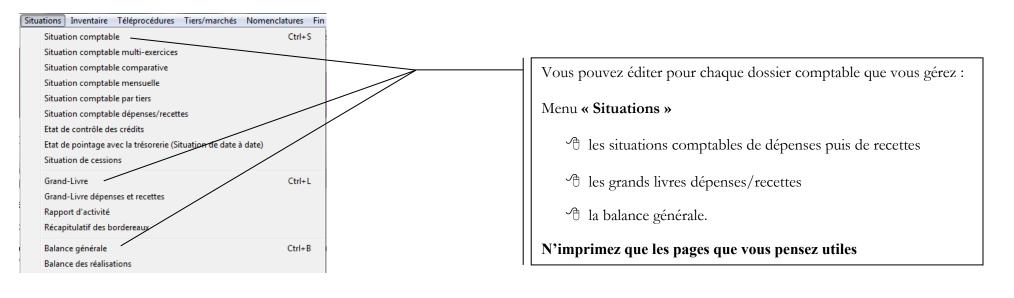
- Aller dans le Menu « Fin d'année »
- Thoisir « Création d'un nouvel exercice »
- Vérifier l'année de l'exercice comptable à créer : 2021
- Si vous souhaitez récupérer les engagements d'investissement et de fonctionnement non soldés, cocher les cases prévues sinon les décocher.
- Vous pouvez également modifier les derniers numéros des décisions modificatives, des virements de crédits afin d'avoir une continuité dans la numérotation ou bien de débuter un nouvel exercice comptable avec des compteurs remis à zéro.
- 'd' Si vous décidez de récupérer les engagements ne modifiez pas les derniers numéros d'engagement.
- Cliquer sur le bouton « **Création** » pour lancer le traitement.

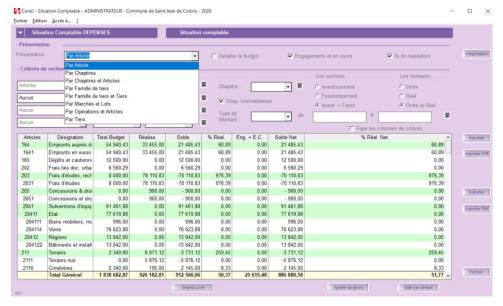
Si les engagements non soldés sont récupérés dans l'exercice suivant (N+1) un lien sera créé entre les engagements des 2 exercices.

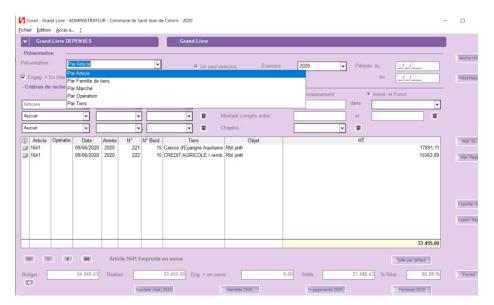
Ce lien permet, si le solde d'un engagement de l'exercice N est modifié, de reporter cette modification sur l'engagement de l'exercice N+1.

## 3. Édition des situations comptables, des grands livres et de la balance générale (Exercice 2020)

Ces éditions vous permettent de vérifier si la saisie des réalisations de l'excédent / déficit – article 001 et 002 et du titre 1068, ainsi que le mandatement et l'émission des titres des écritures d'ordres ont bien été faits.





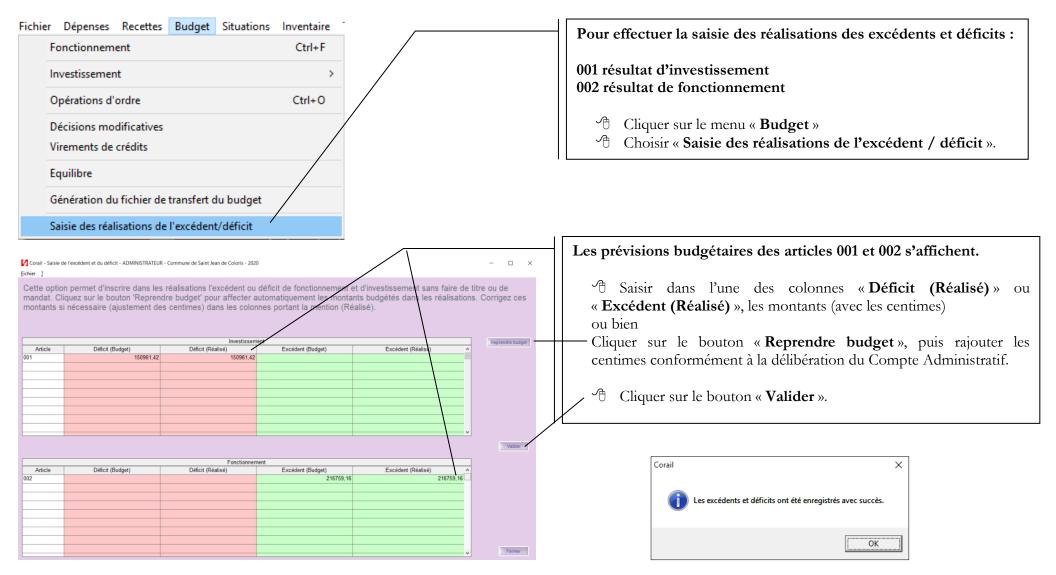


CDG47 - Pôle Informatique - Formation de groupe du 1 décembre 2020 sur la Gamme Coloris Page : 4 / 19

## 4. Saisie des réalisations de l'excédent / déficit – articles 001 et 002 (Exercice 2020)



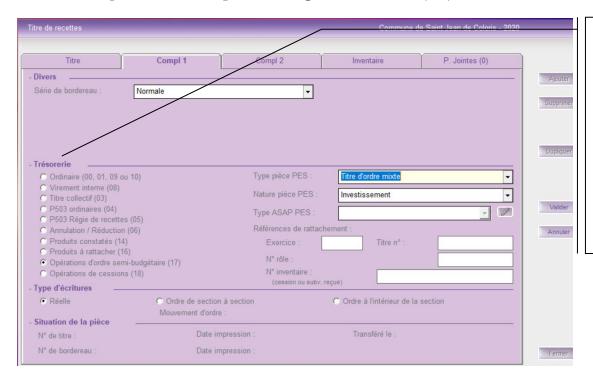
Il est fortement conseillé de <u>ne pas attendre la fin de l'année</u> pour saisir les réalisations des articles 001 et 002. Vous devez effectuer ce traitement après le vote du Budget Primitif et son transfert en comptabilité Corail.



#### 5. Saisie du titre 1068 (Exercice 2020)

Il est fortement conseillé de <u>ne pas attendre la fin de l'année</u> pour saisir le titre concernant l'affectation du résultat (article 1068). Vous devez effectuer ce traitement après la saisie des réalisations des articles 001 et 002. À voir avec votre trésorerie.

Le tiers doit être celui correspondant au budget concerné : par ex. « Commune de ... ». Saisir le code produit « Autres produits de gestion courante (102) ».



Paramétrage du titre au 1068 :

A la validation du titre, l'onglet « Compl 1 » doit être paramétré ainsi :

#### Pour « **Trésorerie** » :

- Cocher sur « Opération d'ordre semi-budgétaire
- Type pièce PES « Titre d'ordre mixte »
- Nature pièce PES « Investissement »

#### Pour « **Type d'écriture** » :

- Cocher sur **Réelle**
- Valider.

#### 6. Mandatement et émission des titres des écritures d'ordre (Exercice 2020)



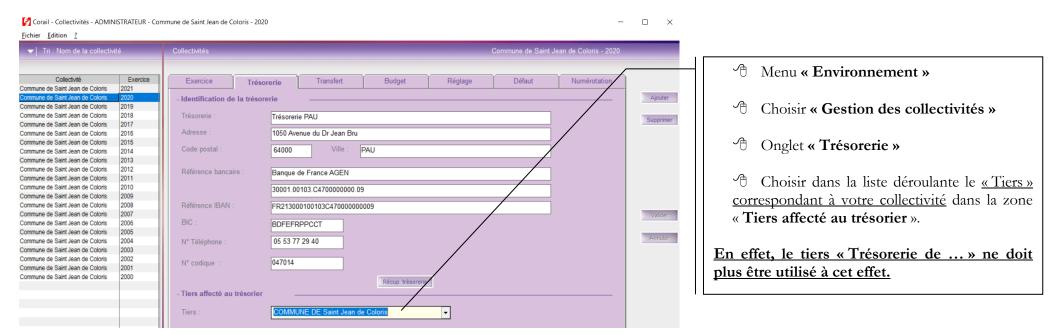
Ce traitement doit se faire dès que vous avez transféré le Budget Primitif dans la comptabilité Corail dans un souci d'amélioration de la qualité des comptes locaux. (Cf. Instructions DGFIP et votre trésorerie)

Il est fortement conseillé de ne pas attendre la fin de l'année pour traiter les écritures d'ordre.

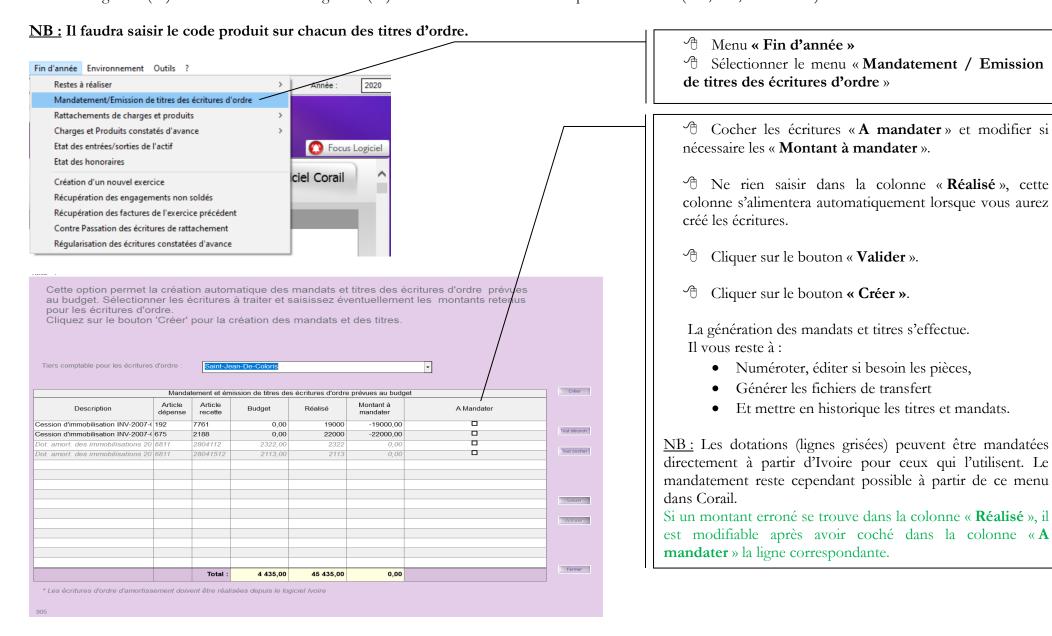
Les écritures d'ordre les plus fréquentes et devant être réalisées sont :

- Les amortissements des biens, subventions versées (articles 6811 et 28...)
- Les amortissements des subventions reçues (articles 777 et 139...)
- Les provisions budgétaires sur option (articles 6815 et 15...)
- Les travaux en régie (articles 722 et 21...)
- Les intégrations de frais d'étude (articles 2031 et 23...)

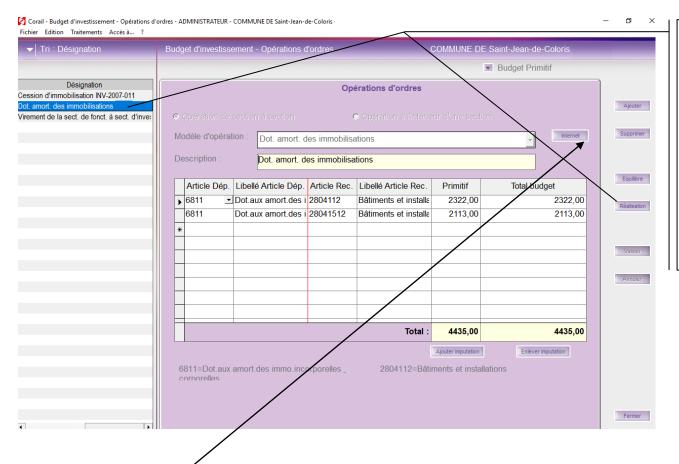
Vous pouvez dans un premier temps paramétrer ou vérifier le tiers par défaut pour les écritures d'ordre.



Ce menu récapitule les opérations d'ordre prévues au Budget Primitif ou provenant de décisions modificatives saisies en cours d'année. Vous **devez** <u>impérativement</u> <u>utiliser ce menu</u> car les écritures générées seront configurées comme étant des **écritures d'ordre** avec le type de pièce PES « Mandat d'ordre budgétaire (03) » ou « Titre d'ordre budgétaire (03) » et seront rattachées aux chapitres concernés (040, 041, 042 ou 043).



#### Autre méthode:



Vous pouvez aussi mandater ces écritures d'ordre ainsi :

- Menu « Budget » / « Opérations d'ordre »
- Sélectionner dans la liste l'opération d'ordre concernée
- Cliquez sur le bouton « **Réalisation** »

Vous accédez directement au menu de mandatement des écritures d'ordre.

Il ne vous reste plus qu'à suivre les instructions détaillées en page précédente.

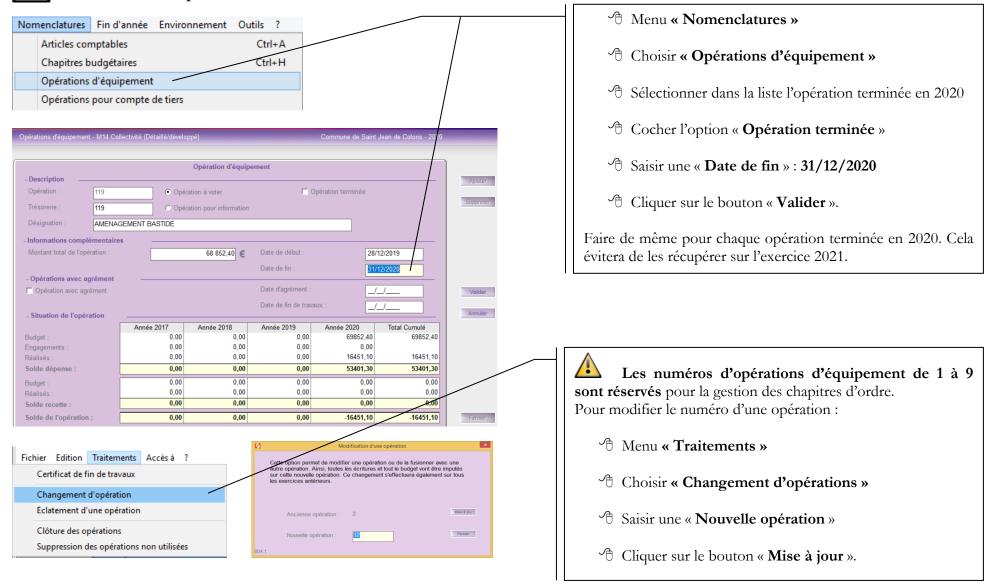


Le bouton « Internet » permet de mettre à jour via internet les modèles d'opération d'ordre de section à section et à l'intérieur de la section.

## 7. Mise à jour des opérations d'équipement (Exercice 2020)



Chaque année, lors de la clôture de l'exercice comptable, il faut également clôturer les opérations d'équipement qui sont définitivement terminées et donc pas reconduites sur l'exercice suivant.

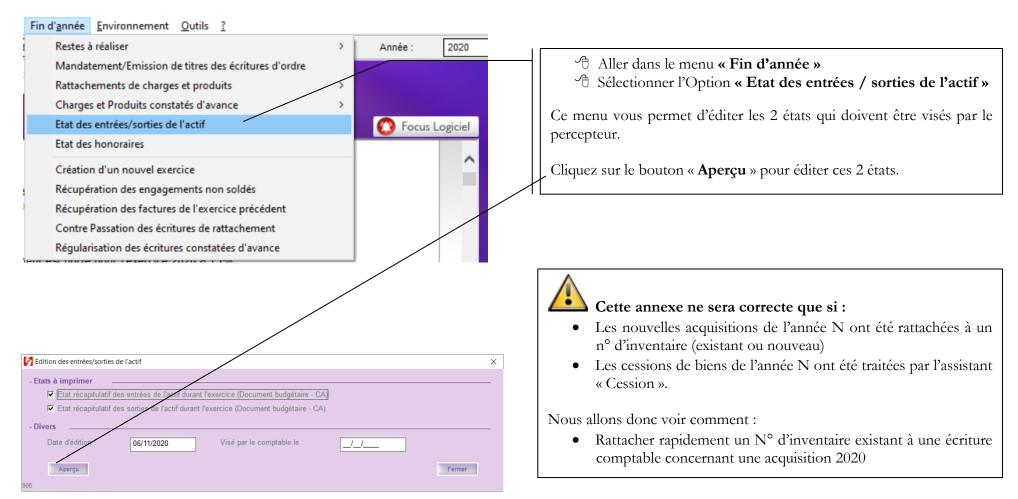


Page: 10 / 19

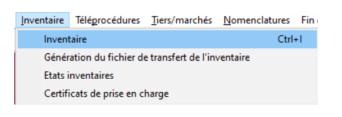
## 8. État des entrées / sorties de l'actif – Mise à jour de l'inventaire (Exercice 2020)

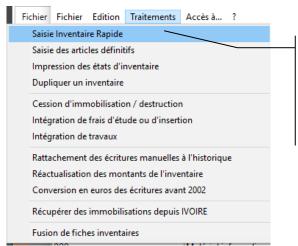


Cet état récapitule les mouvements de l'inventaire de votre collectivité durant l'exercice en cours, à fournir au Compte Administratif. Cet état correspond à l'annexe s'intitulant « Variation du patrimoine » qui récapitule les entrées / sorties de l'actif de l'année N.

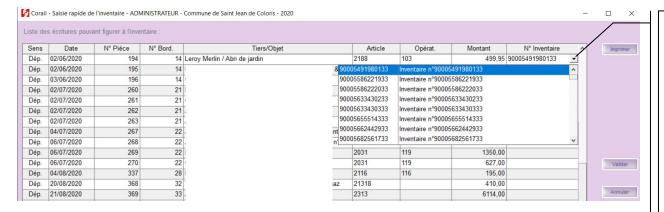


#### Comment rattacher rapidement un n° d'inventaire existant à une écriture comptable concernant une acquisition 2020 ?





- Menu « Inventaire »
- Menu « Traitements »
- A Sélectionnez « Saisie Inventaire Rapide »



Ce menu liste les écritures comptables d'investissement non rattachées à un **N° d'inventaire existant** :

- Attribuer à l'écriture le « **N°** inventaire » correspondant par la liste déroulante
- 1 Valider votre saisie.
- 1 Imprimer une liste de contrôle si nécessaire.

Vous ne pouvez pas depuis ce menu créer un nouvel inventaire.

## 9. Saisie et impression des restes à réaliser - RAR (Exercice 2020)

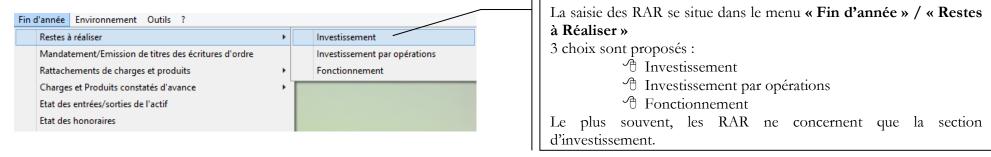
#### **Réglementation:**

- Les RAR en dépenses d'investissement correspondent aux <u>crédits engagés et non mandatés au 31/12/N.</u>
- Le remboursement du capital de l'annuité d'emprunt (1641) ne peut faire l'objet de RAR.
- Les RAR en recettes d'investissement sont <u>les recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.</u>
- Les RAR dépenses et recettes constatés au 31/12/N doivent pouvoir être justifiés et doivent avoir fait l'objet d'un engagement comptable et d'un engagement juridique (comme un bon de commande, un contrat, une convention, une délibération...).
- L'état des RAR est une pièce justificative à joindre au Compte Administratif.



Le contrôle de légalité de la Préfecture d'Agen exige depuis 2010 la liste des engagements non soldés.

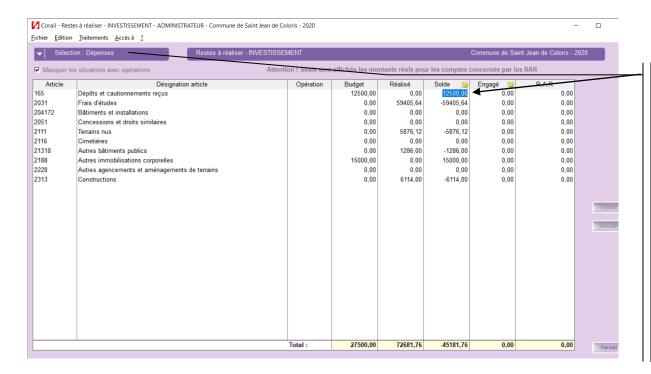
#### Saisie des RAR:



#### Investissement :

Les prévisions budgétaires du BP, ainsi que les réalisations de l'année de <u>l'investissement non individualisé</u>, s'affichent sous forme de tableau.

La coche « Masquer les situations avec opérations » est activée par défaut. Si vous décochez cette option, vous visualiserez tout l'investissement, l'investissement non individualisé et l'investissement par opérations.

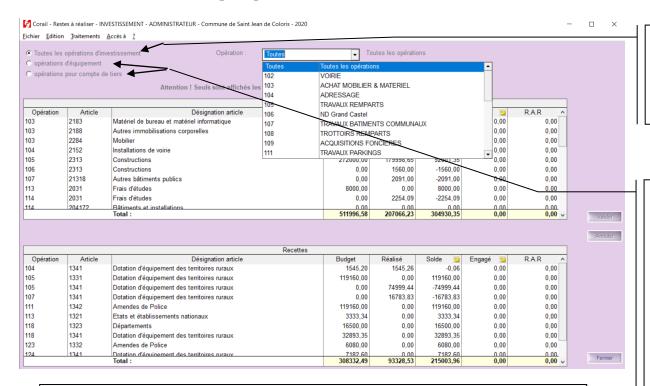


- Sélectionner le sens « Dépenses » ou « Recettes »
- ⁴ La colonne « **R.A.R** » est à compléter par les montants que l'on souhaite inscrire au CA et reporter au BP N+1 (reports d'investissement N +1).
- Vous pouvez utiliser le bouton suivant des colonnes « Solde » ou « Engagé » afin de reprendre le montant solde ou engagé en totalité à condition d'avoir cliqué sur la ligne correspondante. La saisie des montants « R.A.R » doit être effectuée en arrondi à l'euro.
- Halider vos saisies.

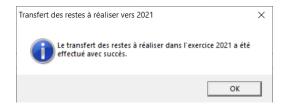


Dans le menu traitement, vous pouvez transférer le solde de toutes les lignes dans la colonne « **R.A.R** ».

#### ► <u>Investissement par opérations</u>:



A la validation des écrans de saisie, les RAR saisis sont transférés automatiquement dans l'exercice comptable N+1 (si ce dernier est déjà créé).



A chaque modification de cet écran, l'intégralité des RAR est transférée automatiquement dans l'exercice comptable N+1 (si ce dernier est déjà créé) et remplace les RAR éventuellement déjà présents.

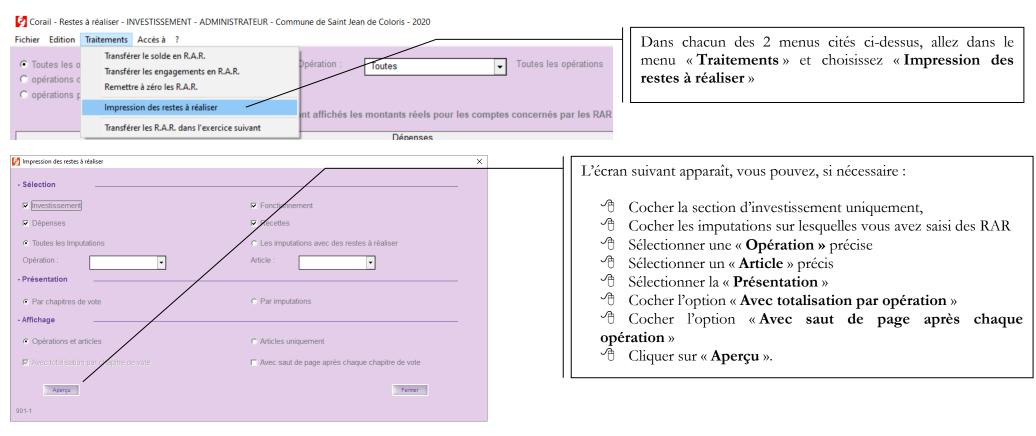
Les prévisions budgétaires du BP ainsi que les réalisations de l'année par **opérations d'équipement** s'affichent.

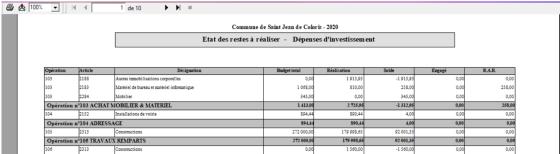
Par défaut l'option « Toutes les opérations d'investissement » est sélectionnée. Toutes les opérations d'investissement s'affichent donc.

Vous pouvez choisir également l'option :

- \* « Opérations d'équipement » et en sélectionner une dans la liste déroulante :
  - Le premier tableau représentant les dépenses de l'opération d'équipement sélectionnée,
  - Le second représentant les recettes de l'opération d'équipement sélectionnée.
- The work of the companies of the compani
- La colonne « **RAR** » est à compléter par les montants que l'on souhaite inscrire au CA et reporter au BP N+1 (reports d'investissement N+1). Vous pouvez
  - utiliser le bouton suivant des colonnes « Solde » ou « Engagé » afin de reprendre le montant solde ou engagé en totalité à condition d'avoir cliqué sur la ligne correspondante. La saisie des montants « R.A.R » doit être effectuée en arrondi à l'euro.
- \* Valider vos saisies.

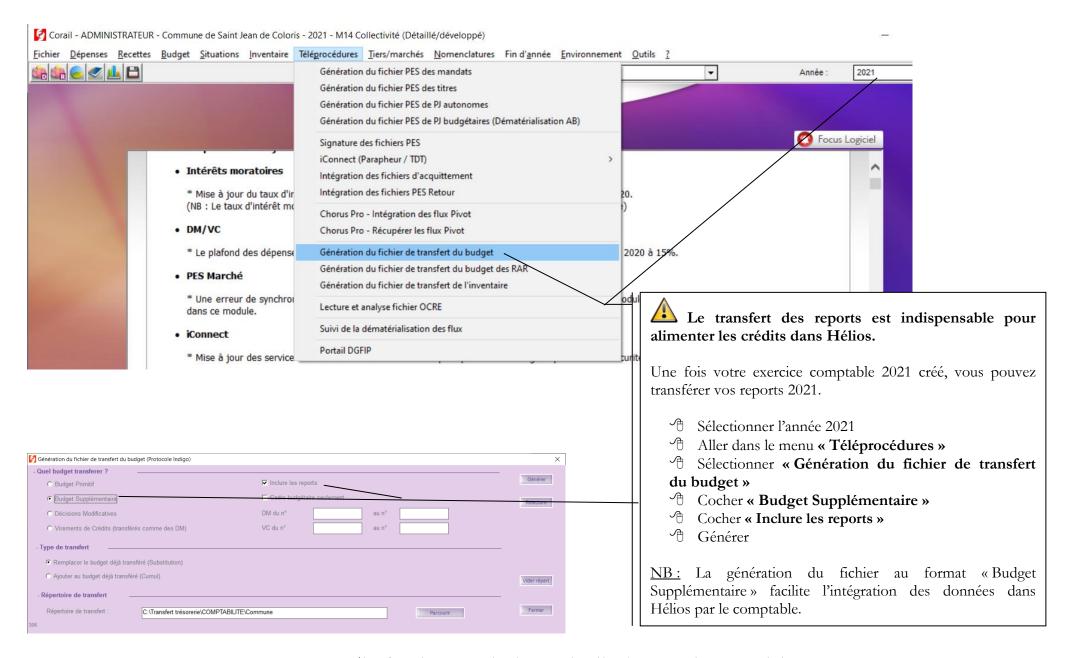
#### <u>Impression des RAR:</u>

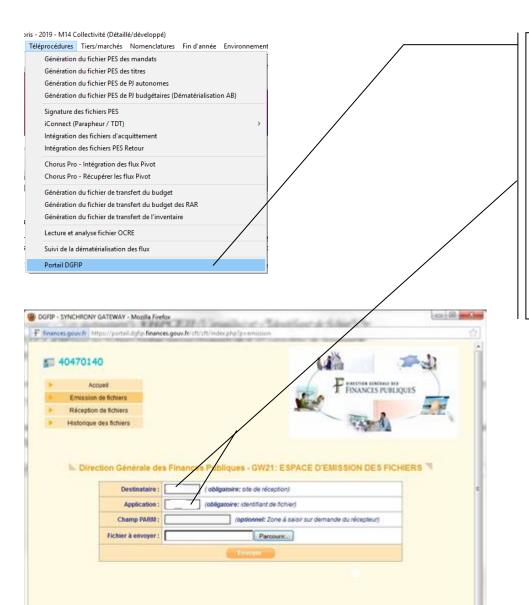




- 1 Imprimer l'état des RAR
- 1 Le faire signer par le Maire ou le Président
- 1 Le transmettre à la Trésorerie
- 1 Le joindre au Compte Administratif

## 10. Transfert à la trésorerie des reports 2021 et dépôt sur le portail DGFIP (Exercice 2021)





Pour l'envoi sur le portail DGFIP de votre fichier BUDGET généré précédemment (protocole INDIGO) :

- Aller dans le menu « Téléprocédures »
- Sélectionner « Portail DGFIP ».
- Renseigner « **Destinataire** » et « **Application** » ainsi :
  - « **Destinataire** » = **VHPCE11** (Versailles) ou **MHPCE31** (Metz) ou ...(selon votre commune)
  - « **Application** » = **GHEL450** (enregistrements de 450 caractères de longueur)

# 11. Édition des situations comptables, des grands livres et de la balance générale (Exercice 2020)

Ces éditions peuvent être nécessaires pour que le Maire puisse présenter le bilan de l'année au conseil municipal. Vous pouvez également les exporter en format PDF afin d'éviter les impressions.

Cliquez sur le bouton

Exporter

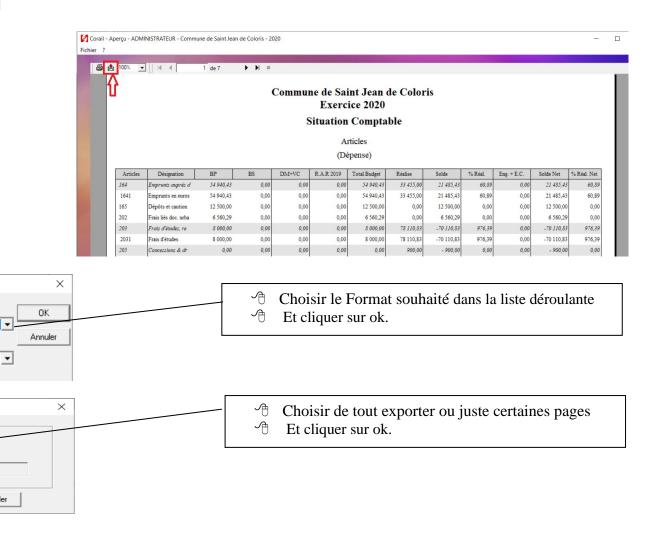
Mettre en forme

Options d'exportation

Plage de pages

Tout
Plage de pages
De: 1

Destination: Fichier disque



Enregistrer le document exporté à l'endroit souhaité.